

Thomas LEPETIT-COLLIN

De: Accueil Coeur de Chartreuse
Envoyé: mercredi 5 novembre 2025 11:38
À: Thomas LEPETIT-COLLIN
Objet: TR: A l'attention de Anne LENFANT

De : Joël GRUFFAZ <jgruffaz@gmail.com>
Envoyé : mercredi 5 novembre 2025 11:08
À : Accueil Coeur de Chartreuse <accueil@cc-coeurdechartreuse.fr>
Objet : A l'attention de Anne LENFANT

Objet : modification PLUIH Saint-Joseph-de-rivière
Joël GRUFFAZ propriétaire de 3 parcelles concernées par cette modification
AB-0199
AB-0272
AB-0330

Deux de ces parcelles sont concernées par la zone N (AB-199 et AB 272).

J'ai bien compris que cette zone doit rester sans aucune construction mais j'aimerais savoir si vous envisagez des aménagements spécifiques.

Sur ces terrains j'ai mon jardin potager, une serre et des arbres fruitiers dont je souhaite garder la propriété et ne rien changer à son utilisation actuelle.

Pouvez-vous me dire si cette situation est compatible avec les spécificités de cette zone ?

Cordialement

Joël GRUFFAZ
06 24 93 65 63